

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 FEVRIER 2015**

L'an deux mil quatorze, le 23 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : Mr FAVIER Bernard, Mr GOUYON Gilles, Mme LEBRETON Marie, Mr LASCIOUVE Jean-Claude, Mr MOURLON Gérard, Mr BERAUD Christophe, Mme ALVES Pierrette, Mme COMBEMOREL Sophie, Mme BARBECOT Annie, Mr GIRAUD Patrice, Mr LECUYER Lionel, Mr GRENAT Claude, Mme GIRAUDET Stéphanie, Mme BAGNAUD Marie-Claude, Mr DESAUNOIS Laurent

Absent excusé :

Mr GIRAUD Patrice a été élu secrétaire.

### **BUREAU DE POSTE DE SAINT-PIEST**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a rencontré Mr François THEZ et Lydia BOYER du groupe la Poste le 22 janvier dernier au sujet de la baisse de fréquentation de la Poste de Saint-Priest. Ils proposent trois solutions :

- Ouvrir une Agence Postale Communale
- Proposer à un commerçant de devenir relais
- Réduire les heures d'ouverture de la Poste à 12 heures/semaine.

Ces 2 membres proposent de venir en réunion du Conseil Municipal pour expliquer aux conseillers ces trois solutions en détail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'inviter Mr THEZ et Mme BOYER à une réunion du Conseil Municipal pour qu'ils nous expliquent les 3 solutions.

### **AERO CLUB DES COMBRILLES / TELEPHONE LIEUX PUBLICS**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la dernière réunion du conseil municipal un devis devait être demandé à notre assurance pour le hangar et des renseignements devaient également être pris sur l'obligation ou pas d'avoir une ligne téléphonique fixe sur le site et qui devait payer les factures.

- Concernant l'assurance, AXA ne peut pas nous donner un chiffrage pour le hangar ULM car il sera inclus ainsi que le bâtiment pour la boulangerie et les 2 logements dans notre contrat « multirisques communes » qui englobent déjà tous nos bâtiments.

Si nous assurons ces 2 bâtiments à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2015, nous payerons une prime annuelle pour 2015 de 5 644.92 € (avec ces 2 bâtiments) au lieu de 5 981.60 € (sans ces 2 bâtiments).

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la prime annuelle pour 2015 de 5 644.92 € (comprenant l'assurance du hangar et de la boulangerie).

- Concernant la ligne téléphonique, après entretien avec Mairie Conseil et la DGAC (direction générale de l'aviation civile) il n'y a aucune obligation de l'avoir, les portables suffisent par contre si nous la gardons c'est bien la commune qui doit payer les factures car lieu public.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, demande que la ligne téléphonique sur le site soit supprimée.

- Concernant la ligne téléphonique pour la salle des fêtes, celle-ci est obligatoire. Pour les vestiaires et salle des associations : non

### **STAGE CAP PETITE ENFANCE**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que Madame COHENDET Catherine souhaite réaliser un CAP Petite Enfance par correspondance. Elle souhaite réaliser ses 12 semaines de stage à l'école de Saint-Priest. Comme il s'agit d'une période supérieure à 2 mois, nous sommes dans l'obligation de lui verser une gratification. Cette indemnité est de 508,20 €/mois exonérés.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, propose que Mme COHENDET fasse une partie de son stage chez nous et les reste dans un autre établissement.

### **SIEG « GROUPEMENT DE COMMANDES »**

**Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.**

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'électricité ci-jointe en annexe,

La convention a une durée de 3 ans ;

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme. Il sera chargé de signer et notifier les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents ;

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, coordonnateur du groupement.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération ;
- Autorise l'adhésion de la commune de Saint Priest des Champs au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité dans le cadre de la fin des Tarifs Réglementés de Ventes des contrats supérieurs à 36 KVA dits « jaunes » et « verts » ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune

de Saint Priest des Champs. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

### **CONVENTIONS DE PATURAGES**

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement plusieurs agriculteurs exploitent depuis des années des terrains appartenant à différentes sections, certaines de ces sections sont soumises au régime forestier (ONF). Aucun document n'a été fait (bail ou convention) avec ces agriculteurs.

Actuellement deux conventions ont été faites avec les services de l'ONF :

- Sections du Vernadel : 6 ha
- Section de Boscavert / Gaulmes / Chez Doucet : 1ha 57a

Une autre convention va être prise pour la section des Barsses pour 34a 70ca

#### **Condition financière pour les sections soumises au régime forestier :**

65 € / ha + 10% (de frais de garderie que la commune devra reverser à l'ONF) soit un total à l'ha de 71.50 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la signature des ces conventions, demande que des renseignements soit pris sur les tarifs pratiqués par la Chambre d'agriculture, MSA, etc ... pour les sections non soumises au régime au forestier.

Il est également demandé aux conseillers de vérifier sur leur secteur si des parcelles de sections sont exploitées et par qui.

### **CHARGES APPARTEMENT CHAFFRAIX PAUL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le logement qui est au dessus de la mairie est loué à Mr CHAFFRAIX Paul. Actuellement il règle 95.58 € par mois de charges pour le chauffage. Celles-ci s'élèvent pour l'année 2014 à environ 802 € par an soit 66.83 par mois.

Monsieur le Maire propose de modifier le montant des charges de chauffage à partir du mois de Février 2015 soit 66.83 € par mois et qu'une régularisation soit faite en fin d'année suivant les factures.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte que le montant des charges de chauffage du logement de Mr CHAFFRAIX Paul soit modifié à partir du mois de Février 2015 soit 66.83 € / mois.

Souhaite rencontrer Mme et Mr CHAFFRAIX pour parler des travaux qui seraient susceptibles d'être réalisés dans l'appartement.

Demande qu'un bilan soit fait sur tous les logements appartenant à la commune (surface – loyer) pour voir si c'est possible d'augmenter les loyers et sous quelle condition.

### **EPF SMAF**

Monsieur le Maire expose :

- Le Syndicat Intercommunal à vocation unique « Assainissement des Bords de Sioule » (Puy-de-Dôme), par délibération du 8 septembre 2014,

- La Communauté de Communes, Entre Allier et Bois (Puy-de-Dôme), par délibération du 18 septembre 2014,
- La Commune de Saint Pierre La Bourlhonne (Puy-de-Dôme), par délibération du 10 octobre 2014,

Ont demandé leur adhésion à l'EPF - Smaf Auvergne.

Le Conseil d'Administration, dans ses délibérations en date du 19 septembre et 17 octobre 2014, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée Générale de l'EPF-Smaf réunie le 8 décembre 2014 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésions.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

### **MARE DU BLADEIX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que suite à la dernière réunion, un chiffrage pour les pierres devait être demandé à Eric ROUCHON.

Celui-ci nous a fourni un devis de 1 840 € HT (pour 60 tonnes soit 24 € la tonne + l'enrochement de 400 €).

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de signer le devis mais veut d'abord se renseigner pour savoir s'il est possible de baisser le niveau.

### **INSEE**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la population de Saint-Priest est de 757 habitants.

### **CGT 63**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Puy de Dôme, celle-ci a validé une réorganisation des accueils des assurés. Cela se traduit par :

- La suppression des présences physiques des agents dans certaines permanences,
- Des modifications d'amplitudes d'horaires d'ouverture dans d'autres,
- Le renforcement d'installation d'outils informatiques de communication pour certaines.

Concernant la circonscription de Riom, la permanence de Pionsat est supprimée, les permanences de Pontaumur et de Saint-Gervais se font avec le visio guichet de la commune.

La CGT 63 nous invite à agir contre cette dégradation de l'action publique.

Après délibération, le Conseil Municipal souhaite prendre une délibération ou une motion allant dans ce sens.

## **CONSEIL GENERAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil Général a terminé la phase de mise à jour des itinéraires de Petites Randonnées inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

## **CONCOURS AGRICOLE BOVINS EQUINS : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'il a reçu une demande de subvention de la part du Comité Concours Agricole Bovins de Pontaumur. Celui-ci sera organisé le samedi 26 septembre 2015 sur le site de Ballot commune de La Goutelle.

Après délibération, le Conseil Municipal souhaite se renseigner sur ce concours.

## **INFOS / REUNIONS / INVITATIONS**

- Aéro-club des Combrailles : Assemblée Générale le samedi 7 mars 2015 à 10 h 00 à la Salle des Associations de Saint-Priest suivie d'un repas aux Tilleuls. Marie-Claude BAGNAUD et Bernard FAVIER seront présents.
- 
- OPHIS : Commission d'attribution pour un logement sur notre commune le mardi 10 février à 15h30 à Riom.

## **TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES**

### **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS**

- Voirie –assainissement :  
Une réunion pour le chemin des côtes aura lieu mercredi 11 février avec les riverains et le SIV de MENAT.  
Mr MONTEL Pascal souhaite déplacer son droit de passage.
- Bâtiment communaux :  
Porte d'entrée de la perception à changer.
- Tourisme et Patrimoine :  
Réunion Géo caching à prévoir en soirée à partir du 16 février prochain.
- Vie communale : l'Association Panier Gourmand organisera un marché de Terroir le 14 aout sur notre commune.
- Personnel : Réunion avec les employés, Laurent DESAUNOIS et les adjoints pour établir le programme des travaux de Daniel GOUYON. Début du contrat : 16 mars.
- CCAS : Réunion à prévoir pour organiser le repas du 3<sup>ème</sup> âge

### **BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES**

DIMANCHE 22 MARS 2015

8H A 10H	ALVES Pierrette, BAGNAUD Marie-Claude, GOUYON Gilles
10H A 12H	LASCIOUVE Jean-Claude,

	COMBEMOREL Sophie, MOURLON Gérard
12H A 14H	GRENAT Claude, LEBRETON Marie, GIRAUD Patrice
14H A 16H	FAVIER Bernard, DESAUNOIS Laurent, LECUYER Lionel
16H A 18H	BARBECOT Annie, BERAUD Christophe, FAVIER Bernard

Bureau : (présence indispensable à 18 heures)

Président :

Assesseurs:

Secrétaire :

DIMANCHE 29 MARS 2015

8H A 10H	ALVES Pierrette, BAGNAUD Marie-Claude, GOUYON Gilles
10H A 12H	LASCIOUVE Jean-Claude, COMBEMOREL Sophie, MOURLON Gérard
12H A 14H	GRENAT Claude, LEBRETON Marie, GIRAUD Patrice
14H A 16H	FAVIER Bernard, DESAUNOIS Laurent, LECUYER Lionel
16H A 18H	BARBECOT Annie, BERAUD Christophe, FAVIER Bernard

Bureau : (présence indispensable à 18 heures)

Président :

Assesseurs:

Secrétaire :

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Croisement ADAPEI sur route des Fades dangereux, prendre un rendez-vous avec Mr GOUTAIN pour trouver une solution.
- Mettre de la pouzzolane vers chez Mme BAGNAUD M.Claude.
- Village de Courtine : taillage des arbres au dessus des lignes électriques. Voir également si c'est possible de déplacer la ligne se trouvant au dessus de la propriété de Mr MOURLON, prendre contact avec les services EDF.